

L'équipe des Tipitchounes



Frédérique
Directrice et Educatrice de jeunes enfants

Elle est deux semaines du matin, deux semaines "du milieu" et deux semaines du soir. Cependant, si vous ne pouvez pas la rencontrer pendant ces horaires, n'hésitez pas à la contacter par téléphone ou mail.

Elle travaille tous les matins de la semaine.



Jocelyne
Cuisinière de bons petits plats



Stéphanie
Auxiliaire de puériculture

Toutes les deux changent de service toutes les semaines, mais vous les verrez pendant 15 jours d'ouverture ou de fermeture.



Nathalie
Auxiliaire de puériculture



Virginie
Animatrice

Toutes les deux ont des horaires "du milieu" (9h/16h ou 9h45/17h). Sur la même semaine, vous les verrez 3 jours dans un service puis 2 jours dans l'autre.



Flavie
Animatrice



Karine
Animatrice

Toutes les deux passent 15 jours dans le même service, mais changent d'horaires chaque semaine (ouverture/fermeture).



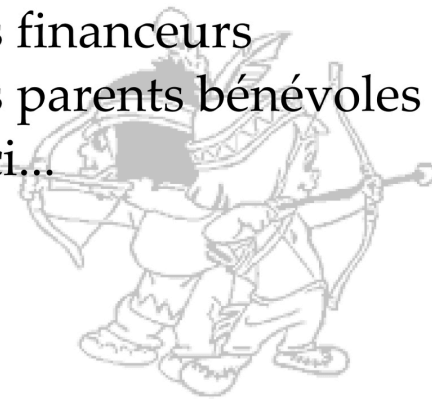
Stéphanie, Animatrice
(remplace Patricia)



Patricia
Animatrice



Notre crèche est une association.
Elle vit grâce à trois types d'acteurs :
- l'équipe éducative
- les financeurs
- les parents bénévoles
Les voici...



Agrément et contrôle



La PMI est un service qui émane du Conseil départemental. C'est le Président du Conseil départemental qui donne son agrément pour le fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants.

La PMI a un droit de regard sur le fonctionnement de notre structure : elle contrôle la qualité du service ; elle valide le projet d'établissement, le projet pédagogique, le règlement de fonctionnement etc... Elle veille également à ce que les enfants soient accueillis dans un univers sécurisé (locaux, encadrement...) et propre (validation des protocoles d'hygiène)



La Caisse d'allocations familiales

La CAF verse une aide importante à la structure, ce qui permet de réduire significativement la participation des familles. En contrepartie, la structure doit appliquer la législation ainsi que la tarification CAF en vigueur, à savoir la PSU (Prestation de Service Unique).



La Mutualité sociale agricole

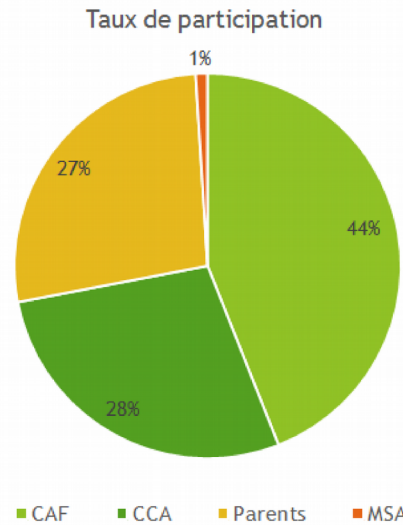
Tout comme la CAF, la MSA verse à la crèche une participation pour les enfants relevant du régime agricole.

Financement



La Communauté de Communes de l'Aillantais

La communauté de communes est propriétaire des locaux situés au 7 rue des Perrières. Elle a établi une convention de mise à disposition avec l'association les Tipitchouneux. Elle verse également annuellement une subvention de fonctionnement à l'association et a de ce fait un droit de regard sur le bon fonctionnement (qualitatif, quantitatif et financier) de la structure



Bon à savoir :
Le montant de la participation de la CAF dépend du taux de remplissage de la crèche. Plus ce taux est élevé, plus le montant alloué par la CAF à la crèche est important. En tant que parents, nous avons donc tout intérêt à faire coïncider au plus juste les heures que nous réservons et le temps réel de présence de notre enfant. Au contrat, mieux vaut prévoir au plus serré, les éventuels dépassements étant facturés après-coup (ce n'est pas plus cher).

La crèche au fil de l'année

